

**EXTRAIT du REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS**

2026048

**du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PÉROUGES**

Séance du 20 avril 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15 L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à 19h00, le
En exercice : 15 conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,
Présents : 14 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de
Votants : 15 ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS,
Maire,

Date de la convocation

10/04/2026

Date d'affichage

10/04/2026

Présents : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Gilberto GRECO, Florence DE
POUMEYROL, Eric MEUNIER, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Christian MILLET, Marlène
BLASQUEZ, Christophe GENEVOIS, Marie-Pierre CHESSEL, Frédéric TRIPODI, Eric BARDY, Annie BOIS.

Absents excusés : Catherine LEIGNIER donne pouvoir à Christelle MORTEL.

Absents : Néant

Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ANNEXE PARKINGS**

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Vu la subvention accordée en 2025 au budget annexe par la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain relative au dispositif du Fonds de Concours Tourisme concernant *le Remplacement automates paiements parkings*, pour un montant de 89 121 €

Considérant que le solde de cette subvention s'élevant à 35 648,40 € sera versé suite à la réception du chantier et au paiement total des factures des fournisseurs ;

Considérant que la trésorerie disponible sur le compte du budget annexe parkings n'est pas suffisant pour régler le solde de l'opération d'investissement ;

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 29 000 € afin de pouvoir solder la facture de FLOWBIRD et de demander le solde de la subvention accordée en 2025 et ainsi rembourser cette avance au moment de versement des remboursements des frais indirects en fin d'année.

Afin de verser cette somme, il est nécessaire d'établir des Décisions Modificatives sur le budget principal ainsi que sur le budget annexe Parkings

Après en avoir délibéré avec 15 pour, 0 abstention et 0 contre, le conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE le versement de la subvention exceptionnelle au budget annexe Parkings pour un montant de 29 000 €,

ARTICLE 2 : PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal ainsi qu'au budget annexe Parkings par le biais de décisions modificatives,

ARTICLE 3 : DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier

A Pérouges,

Le Maire,
Nathalie MICOLAS

